

N/REF : 24/06/2026 15H21 C:000073 I:02308
V/REF : AC/C49539
V/Email reçu le Mercredi 24/06/2026 à 15H21

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VNTA
IMMEUBLE : VIA NATURA -VNTA
27/29/33, RUE DU PATUREAU
.
44700 ORVAULT

Rennes, le 26 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 27 RUE DU PATUREAU - MME DEJEAN 06 70 20 45 13
LOGEMENT N° 116902, PORTE N°A29, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : REMPLACEMENT ROBINET : UNE FUITE SUR ROBINET OU UN RÉSERVOIR

Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE MITIGEUR ÉVIER
FOURNITURE ET POSE MITIGEUR ÉVIER
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 25/06/26 A 12H46 TCERPELLI@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL026-Rempl.Rob.mitig.évier/lav.douche	1	128,65	128,65
TOTAL H.T.				128,65
T.V.A. a 10,00%				12,86
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>141,51</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.